

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

## Commune de Saint-Prix

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 06 AVRIL 2023**

Date de convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 14 avril 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	28

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaient présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. THOME, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. SEFRIN pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, M. ENJALBERT pouvoir à Mme VILLECOURT, M. VET pouvoir à M. GANDRILLON, Mme MAUGER pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MONET pouvoir à Mme MOLLIERE, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. RICHARD pouvoir à M. ROCHER, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ALLET.

**Absents** : Mme NGO DJOB.

**Secrétaire de séance** : Mme MOLLIERE.

#### N° DEL-2023-032

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE AU TITRE DE LA PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES POUR LA CRÉATION D'UN SENTIER PÉDAGOGIQUE DANS L'ESPACE NATUREL SENSIBLE**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des Finances en date du 27 mars 2023 ;

CONSIDERANT l'objectif de la Ville de développer le tourisme de nature au sein de son ENS ;

CONSIDERANT le projet de création d'un sentier nature dans l'ENS de la Ville ;

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Article 1** : APPROUVE la création d'un sentier pédagogique au cœur de l'espace naturel sensible (ENS)

**Article 2 :** AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise au taux plafond de subvention, soit 5 561,09 €

**Article 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des  
délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire